Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260119-DE_006_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX

Délibération n° 06-2026

Nombres de conseillers :	**18**	L'an deux mille vingt-six,
En exercice :	**18**	Le 19 janvier
Présents :	**11**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**14**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2026

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Patricia ALTHERR — Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY - Corentin RINALDI – Françoise SUDAN – Martial MEDA – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA Nolwenn SUDAN - Jocelyne BLAZER

Absents ayant donné procuration : Marie-Julie SENEZE donne procuration à Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA - Sandrine SHAW donne procuration à Patricia ALTHERR - Xavier MAIRE donne procuration à Michel PETER

Absents : Cédric HERNALSTEENS - Yoann FURNON - Cyrielle CHAMOT - Nicolas JAN

Secrétaires de séance : Michel PETER et Françoise SUDAN

Objet : Modification du tableau des emplois communaux suite à avancement de grade

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment en son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Vu la mise à jour du tableau des emplois par délibération du 27 juin 2024, celui-ci nécessite d'être réactualisé au regard des prochains mouvements de personnels.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi de grade d'adjoint technique, à temps complet (35 heures hebdomadaires).
- la création d'un emploi d'Agent de maîtrise, à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- De **créer** le poste de responsable des services techniques au grade d'agent de maîtrise à temps complet de 35 heures par semaine,
- De **supprimer** le poste de responsable des services techniques au garde d'adjoint technique à temps complet de 35 heures par semaine,

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260119-DE_006_2026-DE

- D'**approuver** la modification du tableau des emplois tel que présenté à compter du 1er février 2026,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget,
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout acte y afférent ;
- **De** charger Madame le Maire et la Secrétaire générale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1er février 2026.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 19/06/2026
Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX
DÉPARTEMENT DE L'AIN

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260119-DE_006_2026-DE

TABLEAU DES EMPLOIS AU 1er JANVIER 2026

FILIERES	DATE ET N° DELIBERATIONS PORTANT CREATION DE L'EMPLOI OU MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUTS	CATEGORIES	CADRES D'EMPLOIS	LIBELLE DE L'EMPLOI	SERVICE D'AFFECTATION	TEMPS DE TRAVAIL TC/TNC	DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE EN H/mn	POSTE BUDGETISE	POSTE POURVU/OCCUPE	POSTE VACANT
ADMINISTRATIVE	**27/06/2024 N° 35-2024**	Titulaire	B ou C	Rédacteurs territoriaux ouvert aux adjoints administratifs principaux 1ère classe	Secrétaire générale	Général	TC	35h	**1**	**1**	
		Titulaire ou à défaut contractuel	C	Adjoints administratifs	Agent d'accueil, état civil, élections, associations	Général	TC	35h	**1**	**1**	
		Titulaire	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	Agent comptable polyvalent, cimetière, gestion de la poste	Général	TC	35h	**1**	**1**	
TECHNIQUE	19/01/2026 07-2026	Titulaire	C	**Agents de maîtrise** ouvert aux techniciens et Adjoints techniques	Agent chargé de l'encadrement du service, de l'entretien (voirie, bâtiments, espaces verts)	Technique	TC	35h	**1**	**1**	1 poste d'agent de maîtrise au 1/02/2026
		Titulaire	C	Adjoints techniques	Agents polyvalents (bâtiments, voirie, espaces verts)	Technique	TC	35h	**2**	**2**	
		Titulaire	C	Adjoints techniques	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Technique	TNC	30h	**1**	**1**	
MEDICO-SOCIALE		Titulaire	C	ATSEM 1ère classe (au 1/1/2026)	Accueil, animation et hygiène des jeunes enfants assurer l'encadrement du temps de pause méridienne avec l'équipe d'animation.	Periscolaire	TC	35h	**1**	**1**	
	28/11/2024 N° 68-2024	Contractuelle	C	ATSEM	Accueil, animation et hygiène des jeunes enfants assurer l'encadrement du temps de pause méridienne avec l'équipe d'animation.	Periscolaire	TNC		**1**	**1**	
ANIMATION		Titulaire	C	Adjoints territoriaux d'animation	Responsable du périscolaire	Périscolaire	TNC	28H44	**1**	**1**	
TECHNIQUE		Titulaire	C	Adjoint technique	Agent de coordination du service périscolaire	Périscolaire	TNC	29H09	**1**	**1**	
TECHNIQUE		Titulaire	C	Adjoint technique	Responsable restauration scolaire	Périscolaire	TC	35H	**1**	**1**	
TECHNIQUE		Titulaire	C	Adjoint technique	Agent technique polyvalent - Aide à la restauration, surveillance des enfants, ménage des salles et communs	Périscolaire	TNC	21H	**1**	**1**	
		Contractuel	C	Adjoint technique				26H45	**1**	**1**	